



COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 6 octobre 2008

Maison des entreprises de St-André-de-Sangonis : Convention d'objectifs 2008

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 6 octobre 2008, à Gignac, au siège de la Communauté de communes.

Sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient Présents : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - M. DONNADIEU Jacques - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - Mme CONSTANT Agnès - M. BONNAFOUS Claude - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. RUIZ Jean-François - M. DOUYSET Bernard - Mme BÉDES Marie-Claude - M. CABLAT David - M. CADARS Cyrille - M. CADILLAC Jean-François - M. CAUMEIL Bernard - M. CORBEAU Eric - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. DELIEUZE Pascal - Mme DELONCA Hélène - M. DURET Jean-Pierre - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme GALVETZ Fabienne - M. GREZES Frédéric - M. JEREZ Bernard - M. LASSALVY Christian - M. LECOMTE Olivier - M. MARC Jean-Claude - M. PECHIN Jean-Pierre - M. PIERRUGUES Georges - M. RODIER Bruno - M. TREMOULET Bernard - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André - Mme VALHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. VENTURE Jean-Pierre - M. ALLEGRE Richard - M. TARISSE Jean-Marie - M. DELIEUZE Pascal - M. GALABRUN Jacky donne pouvoir à M. VILLARET Louis - Mme DEJEAN Anne-Marie donne pouvoir à Monsieur LASSALVY Christian

Absents ou excusés : Mme BARRAL Hélène - M. CABELLO Gérard - Mme COMBES Caroline - M. DEJEAN Maurice - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. REQUIRAND Daniel - M. PALOC Eric - Mme CALVIGNAC Brigitte - Mme CONTRERAS Sylvie - M. POUJOL Robert - M. SIDERIS André - M. LAMONT Didier - M. GAS TAN François - M. GALABRUN Jacky - M. HENRY Marc - M. SIEGEL Robert - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. MACHETTEL Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

À l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2008 avec la Maison des Entreprises de St-André-de-Sangonis
- **d'engager** la participation financière de la Communauté de Communes au titre de la convention d'objectifs 2008 pour un montant de 12 708 €

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 81 le 8 OCTOBRE 2008
Publication le 7 OCTOBRE 2008
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 7 OCTOBRE 2008

Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



Contrat d'objectifs 2008 concernant le soutien économique pour les Communautés de Communes dans le Cadre des objectifs de la Charte du Pays Cœur d'Hérault

Vu la « Charte de développement durable du Pays Cœur d'Hérault de février 2003 »
approuvée par,

- la communauté de communes du Clermontais le 9 avril 2003
- la communauté de communes du Lodévois le 20 décembre 2004
- la communauté de communes du Lodévois Larzac le 21 mars 2003
- la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault le 24 mars 2003
- la commune de Celles le 30 avril 2003
- la commune de Lacoste le 13 décembre 2004
- la commune de Saint Félix de Lodez le 15 mai 2003
- la commune de Saint Michel le 21 mars 2003
- la commune de Villeneuve le 6 août 2003

Entre :

La Maison des Entreprises,

Sise, 5 rue de la Lucque

ZAE la Garrigue

34725 Saint André de Sangonis

représentée par son Président, Monsieur **Gérard DELFAU,**

Et

La Communauté de Communes du Clermontais

Sise, 20 Av Raymond Lacombe

34800 CLERMONT L'HERAULT

représentée par son Président, Monsieur **Alain CAZORLA**

La Communauté de Communes du Lodévois

Sise, 3 rue Eugène Taly

34700 LODEVE

représenté par sa Président, Madame **Marie Christine BOUSQUET**

La Communauté de Communes du Lodévois Larzac

Sise, 9 Place Alsace Lorraine

34700 LODEVE

représentée par son Président, Monsieur **Jean TRINQUIER**

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Sise, 100 chemin Marc Galtier
34150 GIGNAC

représenté par son Président, Monsieur **Louis VILLARET**

Le Pays Larzac Cœur d'Hérault

Sise, 16 Av Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HERAULT

représentée par **Francis GAIRAUD**

il est convenu ce qui suit :

1) Préambule : cadre réglementaire

La présente convention a pour objet d'organiser le partenariat entre la *Maison des Entreprises* et les *Communautés de Communes du Clermontais, Lodévois, Lodévois-Larzac et Vallée de l'Hérault* dans le but de favoriser le développement économique.

Cette contractualisation se situe en cohérence avec la charte du Pays Cœur d'Hérault approuvée en 2003 et s'inscrit dans le cadre de la programmation 2008 du Pays.

Elle fixe les droits et les obligations de chacun, en clarifiant ainsi les relations des contractants.

La *Maison des Entreprises* a tissé des liens avec les différentes communautés de communes dans le cadre des accompagnements de projets, de l'aide à l'implantation. Elle effectue une mission d'appui au développement économique sur le territoire du Pays, et ce, depuis 21 ans.

Les *Communautés de Communes* exercent depuis leurs créations, la compétence de développement économique avec chacune une définition spécifique de l'intérêt communautaire.

2) Objectifs pour l'année 2008 :

La MDE s'engage à réaliser les actions co-financées par les communautés de communes suivantes selon les objectifs de reporting décrits ci-dessous :

✓ Pépinière d'entreprises :

- Suivi semestriel de l'ensemble des porteurs de projets souhaitant être suivies par la pépinière d'entreprises ;
- Suivi semestriel des entreprises suivies par la pépinière : nombre d'entreprises avec leurs noms, adresses, secteurs d'activité, nombre d'emplois, état d'avancement.
- Détection par la pépinière des entreprises pouvant être hébergées dans les hôtels d'entreprises communautaires

- Descriptif annuel du potentiel économique (en particulier chiffre d'affaires, montant des investissements) et des emplois créés par les entreprises de la pépinière
 - Participation des communautés de communes au comité de sélection et à l'accompagnement des projets et entreprises, en particulier pour les entreprises hébergées en hôtels d'entreprises communautaires et suivies par la pépinière d'entreprises ;
 - Poursuite du nouveau mode opératoire avec les autres acteurs du territoire, notamment les chambres consulaires par la mise en place de la cellule de suivi trimestriel.
- ✓ **Un annuaire des savoir-faire** en ligne sur le site de la Maison des Entreprises
- Mise à jour des fiches entreprises
 - Intégration d'une cinquantaine de nouvelles entreprises
- ✓ **Bourse à l'immobilier :**
- Gestion mensuelle d'une base de données sur l'offre et de la demande immobilière à vocation professionnelle.
 - Suivi quantitatif et qualitatif (commune d'origine du porteur de projet, commune(s) d'implantation demandée(s), secteur d'activités, superficie du terrain, superficie du bâtiment, nombre d'emplois concerné) des demandes Relais du Cospe régional : diffusion et suivi des offres de l'AFII
- ✓ **Observatoire « Socio-Economique », dans le cadre de la convention établie avec le Pays Cœur d'Hérault :**
- Animation du collectif d'acteurs, production de synthèse et diagnostic par territoire communautaire ou à l'échelle des quatre communautés.
 - Suivi de l'extranet aussi bien au niveau du contenu que dans la formalisation ou sa présentation ergonomique.
 - Animation des groupes experts secteurs d'activités et ressources humaines.
 - Durant l'année 2008, la Maison des Entreprises participera aux instances d'observation du pays.
 - Présentation du diagnostic « socio-économique » partagé global d'une part, et spécifique aux territoires des communautés.
 - Mise en place d'un outil commun de meilleure connaissance des entreprises visitées permettant la prévention, le développement, l'appui des aspects emploi et ressources humaines soit la cellule de suivi des entreprises.

De manière transversale, la synergie entre acteurs du territoire est recherchée afin d'anticiper au mieux les besoins des entreprises en terme d'aménagement économique. Le schéma de développement économique sert de cadre de référence.

3) Modalités de fonctionnement et de communication :

Les logos des Communautés de communes seront apposés aux actions ainsi que celui du Pays pour conforter l'image visuelle du Cœur d'Hérault.

La Maison des Entreprises valorisera tous les financeurs et le territoire à travers un bandeau commun.

Dans une volonté d'optimisation de communication et de lien fonctionnel réciproque entre les acteurs. Une rencontre trimestrielle sera animée par la Maison des Entreprises afin d'échanger entre techniciens sur le développement économique (communautés de communes et chambres consulaires) – le premier vendredi du trimestre. A cette occasion, ils réagiront et prépareront les actions pluriannuelles portées par la Maison des Entreprises.

Elles seront ensuite instruites aussi bien dans les instances d'études et de décision des communautés de communes que de la Maison des Entreprises. L'objectif est de pouvoir en septembre-octobre valider en conseil d'administration un plan d'actions prévisionnel tenant compte des demandes, suggestions et choix de chacune des parties prenantes.

4) Modalités de soutien financier :

Les subventions pour l'année 2008 sont déclinées dans le tableau ci-après

Total du Budget	Toutes Communautés de communes	Vallée de l'Hérault	Lodévois	Lodévois Larzac	Clermontois	Total Du budget 2007	Autres financeurs
							635876
Sollicité	34750 €	12708 €	10500 €	408 €5	7457 €	658 200 €	
Dont observatoire	35000 € (28250 €)	CF PAYS (15 792 €)	6750 €	CF PAYS (1915 €)	CF PAYS (10543 €)		
Dont ASF entreprises 2 ^{ème} semestre	5000 €	2575 €	750 €	200 €	1475 €		
Dont immobilier	4 000 €	2015 €	600 €	183 €	1202 €		
Dont Pépinière	11 000 €	5543 €	1650 €	502 €	3305 €		
Dont ASF	5000 €	2575 €	750 €	200 €	1475 €		
Dont autre	3000 €			3000 €			

La participation du Pays pour l'action Observatoire est de 46250 €.

Les communautés hors Lodévois verseront en direct les montants en faveur de la bourse à l'immobilier, l'annuaire des savoir-faire, la pépinière.

Crédit Coopératif :
Domiciliation : BFCC
Code Banque : 42559
Code Guichet : 00034
N° de Compte : 21020452009 Clé : 31

Saint André de Sangonis, le.....
(Fait en six exemplaires)

Maison des Entreprises

**Communauté de Communes
Clermontois**

**Communauté de Communes
Lodévois**

**Communauté de Communes
Lodévois-Larzac**

**Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault**

Pays Cœur d'Hérault